

Le Petit Journal



Bureaux : rue Confort, 14, à Lyon

Abonnements Lyon et Rhône
TROIS MOIS..... 5 FR.
SIX MOIS..... 9 FR.
UN AN..... 18 FR.

LYONNAIS
UN NUMÉRO : CINQ CENTIMES

Abonnements Départements
TROIS MOIS..... 6 FR.
SIX MOIS..... 12 FR.
UN AN..... 24 FR.

Mercrèdi 24 Mai 1871

L'ARMÉE DANS PARIS

Nos prévisions se sont immédiatement réalisées.

L'assaut de Paris a commencé dimanche après midi.

C'est par la porte de Saint-Cloud que l'armée régulière est entrée dans Paris.

Cette porte est située à l'extrémité sud-ouest de l'enceinte fortifiée ; c'est le point de jonction des routes qui aboutissent au pont de Sévres, d'un côté, et au pont de Saint-Cloud, de l'autre.

Le prolongement de ces deux routes réunies forme la ligne des quais dans Paris, et conduit aux Champs-Élysées et à la place de la Concorde, c'est-à-dire à un immense campement.

Les portes d'Autouil et de Passy, signalées également par les dépêches comme ayant donné accès à nos troupes sont à un kilomètre au-dessus de celle de Saint-Cloud ; le corps d'armée du Bois-de-Boulogne a dû passer par là, pour aller rejoindre le corps principal d'attaque.

Une autre de nos prévisions, relative à l'attitude des membres de la Commune au moment décisif, s'est également réalisée.

Ils ont cherché dans la fuite un moyen d'échapper à la redoutable responsabilité de leurs actes, ce qui nous fait espérer que les fédérés, désillusionnés enfin, ne feront pas la guerre des rues, et que Paris sera délivré sans qu'il y ait à déplorer de grands malheurs.

D'heure en heure, les communications officielles et les dépêches privées nous arrivent, faisant connaître les progrès de l'armée dans Paris.

Pour le moment, la parole est aux faits.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Versailles, 21 mai, 7 h. 30, soir.

Le chef du pouvoir exécutif à toutes les autorités civiles et militaires

La porte de Saint-Cloud vient de s'abattre sous le feu de nos canons.

Le général Douai s'y est précipité et il entre en ce moment dans Paris avec ses troupes.

Les corps des généraux Ladmirault et Cléchant s'ébranlent pour les suivre.
A. THUERS.

Versailles, 22 mai, 4 h. 10, matin.

CIRCULAIRE DU CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF
Une moitié de l'armée est déjà dans Paris.

Nous avons les portes de Saint-Cloud, d'Autouil, de Passy, et nous sommes maîtres du Trocadéro.

A. THUERS.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Versailles, 21 mai, 10 h., soir.

Une dépêche du commandant Tréver annonce qu'il est entré à Paris à trois heures et demie après midi, par la porte Saint-Cloud, avec les fusiliers marins, qui prirent possession de la porte et coupèrent les fils télégraphiques.

Une autre dépêche, de cinq heures, annonce que le drapeau parlementaire flotte sur la porte d'Autouil.

On présume que les insurgés veulent livrer la porte.

Par des renseignements particuliers, on apprend que le 37^e de ligne de l'armée du général Vinoy, est entré le premier par la porte Saint-Cloud.

Une dépêche du général Cissey dit que des parlementaires sont venus annoncer l'évacuation de la position Malakoff et du fort Montrouge par les insurgés.

La nouvelle étant reconnue exacte, les troupes de Cissey occupèrent Malakoff et le fort Montrouge. Mais les batteries de rempart continuèrent encore à tirer dans l'après-midi.

Les derniers avis de sept heures du soir, disent qu'environ deux régiments ont pénétré dans Paris par Autouil, et dépassé le viaduc du chemin de fer de ceinture ; ils ont rencontré une faible résistance.

La panique règne dans Paris. On assure que Félix Pyat, Paschal Grousset et d'autres chefs ont disparu.

La *Décentralisation* publie ce qui suit, sous le titre DERNIÈRES NOUVELLES :
D'après des rumeurs de Bourse, dont nous n'avons pas encore la con-

firmation, les Tuileries et l'Hôtel-de-Ville seraient au pouvoir de l'armée française.

D'un autre côté, le *Journal de Genève* donne une dépêche de Paris antérieure à l'entrée de l'armée. La voici :

Paris, 20 mai 1871.

Les fédérés ont armé la barricade de la rue Peyronet de 4 mitrailleuses. Le comité des barricades a ordonné que tous les habitants des maisons formant l'angle des rues, vers l'enceinte méridionale, eussent à les quitter. Des gardes nationaux devront occuper ces maisons. Le comité de salut public annonce que, du consentement de la Commune, il a pris hier la direction de la guerre.

Les fédérés ont l'intention de prendre l'offensive dans le bois de Boulogne, afin d'empêcher les travaux d'attaque.

RÉPARTITION DE L'INDEMNITÉ

Hambourg, 21 mai 1871.

Le *Correspondant de Hambourg* publie les renseignements suivants au sujet du plan de répartition de l'indemnité de guerre payée par la France :

L'avoir du fonds de la contribution de guerre, dans son ensemble, se compose d'abord des cinq milliards eux-mêmes avec les intérêts courants, ensuite des 200 millions payés par Paris, enfin des contributions levées en France et des impositions locales, pour autant que celles-ci n'ont pas été immédiatement employées.

Quant à l'emploi de ces diverses ressources, voici quels seront les points principaux à prendre en considération :

Une somme de 240 millions devra être prélevée pour les fonds des invalides, afin de faire face aux besoins généraux des blessés et des familles des morts de l'armée allemande.

Il sera formé une caisse de guerre commune destinée à subvenir aux premiers frais d'une mobilisation ultérieure de l'armée allemande.

Il sera créé un fond de roulement pour la chancellerie de l'empire, afin d'épargner au gouvernement fédéral la nécessité de recourir au revenu

présupposé des impôts et droits de douanes appartenant en commun à l'empire, avant que ces sommes aient été réellement versées dans les caisses.

Il sera payé des indemnités équitables aux propriétaires et équipages des navires capturés, et aux localités dévastées par la guerre, indemnités estimées à 57 millions de francs.

Il sera remboursé à l'Alsace et à la Lorraine leurs contributions de guerre ; les places fortes de ces deux pays seront rétablies ; enfin, les secours fournis aux Allemands expulsés de France, qui ont été à la charge des divers gouvernements, seront remboursés pour une contribution spéciale de 7 millions de francs.

Ce qui restera disponible des fonds provenant de l'indemnité de guerre, après qu'il aura été pourvu à ces diverses destinations, sera partagé entre les États du Nord de l'Allemagne et les quatre États du Sud, proportionnellement à leur participation à la guerre.

Afin de simplifier les choses, il ne sera pas établi un compte général de tous les frais occasionnés à chacun d'eux, mais ils en resteront chargés chacun pour sa part.

LES COMBATS SOUS PARIS

LA JOURNÉE DU 20 MAI

Les batteries de brèche

L'événement de la journée, c'est l'entrée en ligne de nos batteries de brèche.

Elles se composent de 36 pièces marines du plus fort calibre et de 18 mortiers, calibre 80. Réparties sur trois points, derrière des épaulements blindés, ces pièces ont ouvert simultanément leur feu à midi et demi. Depuis, elles ont donné le tir normal de trois coups à la minute, sans aucune interruption.

La brèche est entamée ; nous l'avons vue. Quel temps faudra-t-il pour l'ouvrir entièrement ? Du train que l'on va, nous pouvons affirmer que ce ne sera pas long.

Nos batteries de brèche ont ouvert le feu dans le bois de Boulogne. Elles tirent sur le rempart avec des boulets pleins à pointes d'acier, pendant que les mortiers rendent inhabitables les environs du chemin de ronde.

Nous n'avons point à indiquer les points battus. On peut cependant dire que c'est à trois cent cinquante mètres environ du rem-

Feuilleton du PETIT JOURNAL

HENRIETTE

Histoire d'une Faute

XIX

Zug s'approcha sans bruit de la cloison, dans l'espoir d'y trouver un interstice, prêtant l'oreille.

Aucune fente, aucun trou. Mais aussi, de l'autre côté, aucun bruit, sinon la respiration malade et saccadée de l'enfant. Plus de doute, il était seul.

Zug tira de sa poche son couteau, de ce couteau un foret. Il s'en servit en guise de vrille, il perça la planche, il plongea le regard dans la chambre voisine.

Ce n'était qu'un misérable galetas. Dans l'encoignure, une pailasse, devant laquelle un rustique berceau de

sapin, posant sur le plancher même. Pour alléger la souffrance que lui causait l'irritation de sa poitrine, l'enfant s'était soulevé, adossé contre le chevet. Son visage était si pâle que, sortant de cette boîte, on eût dit un cadavre cherchant à s'échapper du cercueil.

Zug passa par toutes les angoisses du doute et de l'espoir. Il croyait reconnaître la fille de sa maîtresse, il ne la reconnaissait plus.

— C'est elle !... non... pas possible... L'autre était si gaie, si fraîche, si rose, et celle-ci... ce n'est plus que son ombre !... En huit jours à peine, un tel changement !... Mes yeux doutent... mais mon cœur ne doute pas !

Il palpitait, il tremblait, il pleurait. Une idée lui vint. Appliquant ses lèvres à l'orifice, il cria :

— Emmeline ! Emmeline !

L'enfant tourna vivement la tête, cherchant des yeux d'où venait la voix.

C'était bien elle !

Mais que faire ? Zug était seul. La

veille au soir il avait entendu, il avait vu des hommes, des guides, des muletiers, peut-être les complices du ravisseur, peut-être des bandits. Un repaire ? User de l'intimidation, de la force, on se rirait du vieillard... Restait la ruse. Mais quelle ruse ? Ce cher trésor tant cherché, la Providence le remettait sous ses yeux, sous sa main. Il devait le reconquérir ; il y réussirait !

Comme toutes ces pensées tumultueuses se succédaient dans l'esprit troublé de Zug, la porte du galetas s'ouvrit ; une femme entra.

Son visage dénotait la souffrance, le chagrin, la fatigue. Cependant de la résignation, de la douceur. Le costume des paysans du Valais. Une vraie paysanne.

Au bruit de la porte, la petite avait eu un mouvement d'effroi. À la vue de la Valaisane, elle se rassura ; elle eut presque un sourire.

— Ce n'est pas une méchante femme, pensa Zug. Peu de résistance à craindre. Si je ne puis l'attendrir, je

l'effrayerai. Eh ! ne suis-je pas un vieux Suisse de la garde ?

Il calcula rapidement que la porte du galetas devait s'ouvrir sur le même corridor que sa propre chambre. Il se glissa sans bruit dans ce corridor, ouvrit l'autre porte, se montra brusquement, un pistolet dans une main, dans l'autre une bourse.

— Il me faut l'enfant !... Choisissez !

La Valaisane eut peur. Cependant ; elle demanda :

— Quel est votre droit ? Au nom de qui venez-vous ?

Zug répondit :

— Au nom de sa mère !

Elle se laissa tomber sur les genoux :

— Pardon !... ce n'est pas moi, c'est lui !

— Lui... qui ?

— Mon mari.

— Il se nomme ?

— Faulhorn.

— Et vous ?

part, que nos batteries fonctionnent et que les abords de la porte de la Muette sont dans un pitoyable état.

Quelques fusillades ont été engagées la nuit dernière entre nos avant-postes et les gardes du rempart, mais elles n'ont pas l'importance qu'on pourrait leur supposer. Cela se borne, la plupart du temps, à cinq ou six tués ou blessés de part et d'autre.

Le Point-du-Jour est sans cesse canonné. Il y aura bientôt peu de chose à faire sur ce point pour rendre la brèche praticable. Notre tir s'étend très-loin, jusqu'au pont de Grenelle et sur la rive gauche, dans le quartier de Vaugirard.

La porte d'Auteuil a été complètement mise à jour, l'espace est libre et les meurtrières, pour suppléer à cette construction fermée, le bastion, ont construit une forte et haute barricade sous le pont du chemin de fer d'Auteuil.

L'avant de la porte, à quelques mètres du fossé, a été occupée par nous. C'est une curieuse situation; nous sommes si près du rempart sur ce point-là que les insurgés peuvent injurier à l'aise les assiégés.

Le rempart est presque muet; par-ci par-là une embrasure laisse apercevoir la gueule d'un canon, mais l'artillerie n'a pas d'action à si courte distance.

La mousqueterie peut suppléer, et des deux côtés on s'okse ve; tout individu qui risque la tête au dessus de la tranchée, est sûr d'entendre siffler une balle.

À notre droite, nos batteries ont été singulièrement renforcées en gros et pièces. Nous répondons maintenant aux batteries de Montmartre.

À Courbevoie, une terrible batterie de 49 pièces de marine a été installée. Elle est commandée par un capitaine de frégate. Elle tire sur les bastions de Ternos et surtout sur les groupes de fédérés qui campent entre le pont et la porte d'Asnières.

Montretout. — Le Mont-Valérien

Cette nuit et toute la journée, les batteries de Montretout et le Mont-Valérien ont continué leur tâche: rendre impraticables les remparts et les bastions, protéger surtout nos travaux d'approche et nos campements du bois de Boulogne. La besogne a été beaucoup moins rude que la nuit précédente.

Les insurgés n'ont pu faire feu que de deux pièces; huit obus sont tombés dans la Seine ou sur la berge, en face du château de la comtesse de Béarn.

Dans les abords de la porte d'Auteuil, les insurgés ont soutenu, pendant une partie de la nuit, une fusillade assez nourrie. On croit qu'ils ont manqué les créneaux et que c'est à l'abri de cet obstacle qu'ils peuvent tenir contre nos tirailleurs. Ce qui donne à cette hypothèse une apparence de raison, c'est que leurs balles arrivaient en bombes, au lieu de former le tir plongeant.

Nous avons recueilli quelques biscailleurs de divers calibres, les uns portent un demi-kilo; c'est peut-être le fond de leurs boîtes à mitraille.

On n'aperçoit pas un assaillant sur les remparts. Nos grand gardes n'ont pas grand ouvrage. Ils tirent de temps à autre pour faire paraître les défenseurs de la Commune dans leur sage, modeste et prudente abstention.

— La Kanderine. Oh! s'il revenait, il nous tuerait tous les deux!

— C'est donc un assassin?

La Kanderine hésitait.

— Oh! non... non... pas cela. Mais ce fut mon malheur de l'épouser. C'est mon père qui tient le Schwartenbach. Faulhorn était chasseur d'ours et de chamois. Un peu contrebandier peut-être. Je l'aimais. Il m'emmena en Amérique. C'est là que nous l'avons rencontré, l'autre.

— Rodolphe Cavaglia?

— Oui. Oh! depuis notre retour ici, depuis l'enlèvement de cette pauvre petite, je suis bien malheureuse! Elle se prit à pleurer.

Zug s'était emparé d'Emmeline; il l'habillait, l'enveloppait dans une couverture.

— Ce n'est pas ma faute si elle est malade, reprit la Kanderine; j'en ai eu bien soin, monsieur. Mais ici, dans cette froideur!... Et puis, ils l'ont portée deux nuits dans la montagne. Pauvre cher ange! Oh! oui, mon-

Les gens qui disaient: Nous ne savons ce que l'on veut de côté et d'autre! Peu nous importe, Paris et Versailles commencent à donner tort à la Commune. Ce revirement nous semble de bon augure. Les amis secrets de l'insurrection sentent que son règne est fini.

Le front du Sud.

L'affaire du Moulin-Saquet a eu son pendant, dans la nuit de jeudi à vendredi.

Le moulin de Cachan a été surpris par la brigade volante du général de Cissay.

Le moulin de Cachan, inutile à nos opérations stratégiques, aurait été abandonné ce matin par nos soldats.

Les pertes des fédérés s'élevaient à 4 ou 500 hommes. Quarante prisonniers sont arrivés à Versailles.

Un colonel est parmi les morts.

Le fort de Montnougé est cerné. Il lui reste une voie de retraite sur Arcueil, mais nous croyons fort que ses défenseurs n'en profiteront pas et se feront prendre.

Nous ne répétons pas que la canonnade a été violente dans les dernières vingt-quatre heures. Elle ne cessera plus de l'être. Mais nous devons prévenir les journaux sérieux de Paris et leurs lecteurs contre les bruits rapportés à la hâte.

L'action engagée

À une heure, le silence a été rompu. Une boîte à mitraille a éclaté à Plaisance, dans Paris, près du passage St-Victor, à 150 mètres de la chaussée du Maine. Aussitôt les obus, les boulets se sont abattus sur le bastion 93, sur le grenier à fourrage.

La fusillade a éclaté et toutes les batteries de Versailles, sur tous les versants, sur toutes les crêtes, se sont converties en flammes et de fumée. Les bastions font feu. L'engagement est sur toute la ligne.

Sur vingt points clairsemés, la fusillade éclate à Vanves, à Maillot, à Issy, au Point-du-Jour, au pont de la Vallée sur le chemin de fer de Clamart, au bois de Boulogne. Le Mont-Valérien fait face à toutes les batteries de la Commune.

Montretout est en feu. Littéralement l'atmosphère se remplit de fumée. Les balles du rempart nous forcent à quitter notre belvédère. Les voitures d'ambulance arrivent de tous côtés et marchent de conserve avec les prolonges pleines d'obus et de munitions.

On paraît craindre que les Versaillais ne forcent les portes dans la soirée. Les troupes arrivent tout en armes et s'avancent au pas de course vers le rempart.

A PARIS

Paris, 20 mai 1871.

Il était, paraît-il, nécessaire de rassurer les fédérés sur l'antagonisme qui existe entre la Commune et le Comité de salut public.

Une proclamation au peuple de Paris a été affichée hier, protestant du bon accord qui n'a cessé de régner entre les deux pouvoirs rivaux.

Mais en attendant, ils s'arrêtent toujours les uns les autres.

sieur, sauvez-la... partez, il n'est que temps!

Déjà Zug était prêt.

— Mais on me verra, dit-il, tandis que la Valaisane lui agrafait son manteau, en disposant les plis pour mieux cacher l'enfant.

— Non, répondit-elle. Ils sont partis tous pour le marché de Louèche. Mon père seul est resté. Je vais l'attirer du côté de la Gemmi. Fuyez par la Kander. Avec cet argent, je tâcherai de disparaître aussi. Le bon Dieu me protégera maintenant.

Elle descendit. Zug, marchant sur la pointe des pieds, retenant son souffle, alla jusqu'au bout du corridor, sur la première marche de l'escalier. Il entendit la voix de l'bergiste qui s'éloignait en grondant. Il s'empressa de gagner la porte. Le chemin était libre, désert. Il s'y précipita, courut, se retournant presque à chaque pas, comme un voleur emportant son trésor.

De l'autre côté, la Kanderine s'enfuyait vers la Gemmi.

La Commune de extrêmes a pris l'arrêté suivant:

Tous les actes officiels de la Commune de Paris seront insérés dans un journal ayant pour titre *Bulletin des lois*, qui paraîtra hebdomadairement.

Voilà, d'un trait de plume, la Commune donnant à ses actes le nom de lois. Une illégalité de plus.

Trois nouvelles de la Vérité:

Le jury d'accusation s'est réuni hier, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du citoyen Raoul Rigault.

Les quatre condamnés à mort pour l'affaire de la cartoucherie de l'avenue Rapp ne sont point encore exécutés. On cite parmi eux le comte Zamolski, riche Polonais, propriétaire à Auteuil d'une villa.

La cour martiale a condamné hier deux espions versailais à la peine de mort. Leur exécution a eu lieu ce matin à Paube du jour.

Une déclaration que nous trouvons dans le compte-rendu de la séance du 19 de la Commune:

Le citoyen Jehannard. — On avait mis la main sur un garçon qui passait pour un espion. J'ai déclaré qu'il fallait le fusiller sur-le-champ. Le général La Cécilia et les officiers d'état-major, étant du même avis, il a été fusillé à midi.

Cet acte m'ayant paru grave, j'ai cru de mon devoir d'en donner communication à la Commune, et je dirai qu'en pareil cas j'agirai toujours de même.

Nous citons textuellement, et sans commentaire, l'extrait d'un discours du citoyen Mortier, membre de la Commune:

Si la sûreté générale faisait évacuer ou fermer toutes les églises de Paris, elle ne ferait que prévenir mes desirs. Ce que je pourrais lui contester, ce serait la fermeture complète de ces maisons, car je désire les voir ouvertes pour y traiter de l'athéisme et anéantir par la science les vieux préjugés et les germes que la séquelle jésuitique a su inhériter dans la cervelle des pauvres d'esprit.

On lit dans la Vérité:

On a commencé à enlever la grille et les bornes qui entourent la chapelle expiatoire de Louis XVI et de Marie-Antoinette. On a déjà même été quelques-uns des bas-reliefs qui se trouvent dans les galeries intérieures. Dans l'espace que comprend chacune de ces plaques sculptées, il y a un caveau renfermant les restes des gardes de la reine et des suisses tués lors de l'événement du château des Tuileries.

On dit que ces souvenirs de notre histoire seront conservés et placés dans un de nos musées.

Nous croyons devoir encore relever le décret suivant de la Commune, qui prouve, entre autres choses, la dilapidation organisée par ses agents:

Considérant que dans les jours de révolution le peuple, inspiré par son instinct de justice et de moralité, a toujours proclamé cette maxime: « Mort aux voleurs! »

La Commune décrète:

Art. 1er. Jusqu'à la fin de la guerre, tous les fonctionnaires ou fournisseurs accusés

de concussion, déprédation, vol, seront traduits devant la cour martiale; la seule peine appliquée à ceux qui seront reconnus coupables sera la peine de mort.

Art. 2. Aussitôt que les bandes versaillaises auront été vaincues, une enquête sera faite sur tous ceux qui, de près ou de loin, auront eu le manquement des fonds publics.

Pour dissimuler à la population le nombre des victimes de la guerre civile, la Commune fait enterrer de nuit ses morts.

Un service de tapissiers est organisé à cet effet. Les cadavres sont entassés pêle-mêle dans les voitures, et conduits ensuite au cimetière.

Ce sont les églises qui ont le triste privilège de recevoir les morts, en attendant leur inhumation. Hier, à Notre-Dame-de-Lorette, on n'en comptait pas moins de soixante étendus sur les dalles du chœur.

LE TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE

Paris, 20 mai 1871.

Nous avons déjà fait connaître la création du jury d'accusation, parodie du tribunal révolutionnaire de 1793 et appelé à statuer sur les otages.

Nous trouvons dans les journaux de Paris le compte-rendu de la séance d'ouverture qui a eu lieu le 19 mai dans la salle des assises, sous la présidence du citoyen Rigault, procureur de la Commune.

À onze heures, le citoyen Rigault, revêtu de l'écharpe rouge et assisté de quatre membres de la Commune, parmi lesquels nous remarquons les citoyens Breuillé et Ferré, prend place au bureau où siègent habituellement les membres de la cour.

Le jury d'accusation, composé de douze membres, occupe les bancs des jurés dans les affaires ordinaires de cour d'assises. — La police de l'audience est faite par les gardes nationaux. — Dans l'espace libre, devant les bancs du jury, se trouvent les jurés qui doivent siéger dans la seconde section.

Le président, après avoir déclaré la séance ouverte, rappelle au jury d'accusation la mission dont il est chargé. Aujourd'hui, dit-il, s'ouvrent les grandes assises révolutionnaires qui doivent combattre énergiquement les ennemis du dedans, car Versailles ne compte pas seulement sur les attaques du dehors, il compte surtout sur la trahison. Aussi l'œuvre du jury d'accusation commence-t-elle trop tard; mais cela vaut mieux encore que de ne pas commencer du tout.

Le président fait observer que le jury d'accusation connaît des otages; il a à se prononcer sur la question de savoir si les individus soumis à son verdict doivent être considérés, vu leurs antécédents, leur passé, leurs attaches, comme des otages. Une seule section du jury d'accusation sera chargée de l'examen des otages, et cela suffira, car ces affaires se dérouleront vite; les débats ne seront pas bien longs.

Une autre section aura à s'occuper d'une catégorie différente, celle comprenant les prévenus proprement dits. « Vous prononcez, dit le président, qu'il y a une grande différence, par exemple, entre d'anciens sergents de ville, d'anciens gardes municipaux retenus comme otage, sans qu'il leur soit reproché de délit bien déterminé, et ceux qui ont commis des actes coupables, à

Une paroi verticale de plus de huit cents pieds de hauteur; dans ce roc, une étroite crevasse; dans cette crevasse, un chemin qui grimpe en zigzag; parfois simplement l'abîme; tout au fond, un torrent, la Dala, qui mugit comme pour réclamer une proie; partout l'horreur, l'écho, le vertige: voilà la Gemmi.

La Kanderine s'était engagée dans la descente. À chaque détour, elle s'arrêtait, regardait, écoutait. Puis, se risquant jusqu'à l'angle suivant du roc, ses yeux plongeaient de nouveau dans les replis du gouffre.

— Oh! murmura-t-elle de temps en temps d'une voix halante, oh! si je puis atteindre Louèche, j'y trouverai des défenseurs, je serai sauvée.

Jusqu'alors, pas d'autre bruit que le rugissement assourdi de la Dala, dans la profondeur de l'abîme.

La Kanderine allait toujours, sentant l'angoisse de son espoir à mesure qu'elle descendait.

Tout à coup, au-dessous d'elle, un

pas lourd, un lambeau de refrain par une voix rauque.

— Lui! frissonna la Kanderine; c'est lui!

Et, sous l'empire d'une folle terreur, elle rétrograda; elle remonta, sans s'arrêter, sans se retourner, le croyant déjà sur ses pas, ne se souvenant plus que d'un escarpement à l'autre, il pouvait la voir.

Il la vit, la reconnut:

— Kanderine! Kanderine!... attends-moi!... Arrête!... arrête donc!... Oh! le torrent!... M'aurais-tu trahi?... Oh! prends garde!

Ces brutales sommations du misérable l'irritaient, l'exaspéraient encore. Il arrivait ivre d'alcool, il était ivre de colère. Sa carabine était pendue à son épau; il la prit en main:

— Par tous les diables! obéis, Kanderine!

Elle n'en tint compte. Il arma.

— Kanderine!

Elle n'en courut que plus fort. Il épaula.

La suite à demain. Charles Deslys.

qui des faits précis sont imputés, comme d'avoir ordonné de tirer ou d'avoir tiré sur le peuple.

Ceux-là ne sont plus des otages; ce n'est plus le sort, c'est la justice qui doit décider de leur sort.

Les otages, au contraire, lorsque le jury d'accusation leur aura reconnu cette qualité, seront remis à l'action administrative, qui aura à statuer.

La Commune, en choisissant le jury d'accusation parmi les citoyens qui avaient déjà obtenu un témoignage de confiance de leurs collègues de la garde nationale, qui les avait désignés comme leurs délégués, la Commune a voulu, en les choisissant, que ceux qui avaient fait notre grande révolution du 18 mars soient appelés à prononcer sur les coupables qui depuis vingt ans ont préparé et amené la situation où nous nous trouvons; aucuns ne pouvaient mieux remplir cette tâche que ceux qui ont participé à la révolution du 18 mars.

La première section a statué sur le sort des gendarmes ou gardes de Paris pris à Montmartre, le 18 mars. La plupart ont été retenus comme otages.

M. le substitut Huguenot, avant que l'audience soit levée, déclare qu'à la prochaine audience l'image du Christ aura disparu de la salle et sera remplacée par celle de la République.

Les 2e et 4e sections ont réglé le sort des anciens sergents de ville pris à Montmartre. Même résultat. Très peu de ces malheureux ont échappé au sort des otages.

LA COMMUNE DE PARIS

Avant que la Commune ait cessé d'exister, il peut être intéressant de connaître exactement les membres qui la composent.

Voici la liste de ces membres, par ordre alphabétique.

NOMBRE DES MEMBRES : 106

- Amoureux Garibaldi (a refusé)
Adam (démis.) Jouard
Arnauld (An. ois) Johannard
Arnould (Arthur) Loiseau (démis.)
Alix (à Mazas) Letrançais
Assi Lecroix
Avrial Leroy (démis.)
Andrieux Lefevre (idem.)
Arnold Langevin
Barré (démis.) Louclais
Brelay (démis.) Longuet
Blanchet (à Mazas) Malina (démis.)
Beslay (démis.) Murat (démis.)
Brunel Mortier
Babick Meillot (Léo)
Bilkeray Martel
Bouteiller (de) (dém.) Marmottan (démis.)
Blanqui (démis.) Maion
Brienne (a refusé) Miot (Jules)
Bergeret Nast (démis.)
Chéron (démis.) Ostyn
Clémence Oudet
Champy Protot
Chardon Puxet
Clément (J.-B.) Pillot
Chalain Pyat (Félix)
Clément (Victor) Philippe
Cluzerat (à Mazas) Parent (Ul.) (démis.)
Courbet Pariset
Clément (Emile) Putier
Cournot Pindy
Demay Ranc (démis.)
Dupont Ranvier
Desmarest (démis.) Rogeard (a refusé)
Duval (mort) Rochard (démis.)
Decamp Regere
Dereure Rabinet (démis.)
Durand Rossel (en fuite)
Delescluze Rigault (Raoul)
Dupont (Clovis) Rastoul
Eudes Serrailier
Ferry (démis.) Sicard
Fortuné (Henry) Tirard (démis.)
Fruneau (démis.) Tridon
Frankel (Léo) Theisz
Ferry Trinquet
Flourens (mort) Urbin
Gérard Goupit (démis.)
Gambon Verrière
Geresme Varlin
Gerardin (Char.) en Vermorel
Grousset (Paschal) Viard.

A VERSAILLES

Versailles, 20 mai 1871.

La commission du budget proposera à la Chambre de réduire à 48,000 fr. le traitement des ministres. Elle voudrait aussi que, comme en Angleterre, les ministres cessassent d'habiter les ministères, ce qui

permettrait de réelles économies de chauffage, d'éclairage et d'entretien des mobiliers.

La commission des marchés militaires a nommé pour rapporteur général son président, M. le duc d'Angoulême-Pasquier, et pour rapporteur général adjoint, M. le comte Louis de Ségur.

Plusieurs journaux continuent à annoncer chaque jour que l'archevêque de Paris est fusillé ou va l'être. Grâce à Dieu, il n'en est rien. M. Washburne a pu même voir récemment le vénérable prisonnier, et le ministre américain a l'espoir sérieux qu'il pourra le protéger contre les violences de la Commune.

On assure, d'autre part, que le nonce du Pape aurait obtenu, du général de Fabrice, en faveur de Mgr Darboy et des membres de son clergé, une intervention que la courtoisie habituelle et prudente de la Commune eussent les Prussiens peut permettre de considérer comme efficace.

Le Petit Journal vient de reparaître à Corbeil (Seine-et-Oise). Notre ami et collaborateur Félix Hément publie en tête de ce premier numéro le court historique des tribulations que la Commune lui a fait subir :

Dans la nuit du samedi au dimanche, une escouade de gardes nationaux est venue s'abattre sur notre imprimerie.

Un petit nombre de numéros seulement avaient été tirés.

Le tirage fut aussitôt suspendu par force, les exemplaires furent saisis et l'imprimeur conduit en prison.

Où demanda mon adresse à M. Cassigneul qui refusa de la donner.

J'appris bientôt que notre excellent collaborateur serait prochainement relâché — il l'a été depuis — mais qu'on chercherait à me pincer, car c'était à moi qu'on en voulait.

La rage de la Commune n'atteignait pas le Petit Journal, mais le Journal, car le titre avait été modifié à la suite de la première suppression.

En outre, le Journal ne paraissait pas à Paris, et, dès-lors, ne pouvait porter ombre aux journalistes-czars qui pratiquent la concurrence déloyale au premier chef.

Mais furieux de voir le tirage de leurs feuilles et surtout la recette rester stationnaire malgré les suppressions sommaires, ils ont voulu satisfaire leur envie en cherchant à empêcher le service de la province; ce qui est hors de leur portée, puisque nous voilà ressuscités.

Je ne ferai pas la longue énumération des victimes de cette brutalité insulaire. Il y a tout un régiment de compositeurs, de plieurs, de porteurs, de correspondants, etc., etc., qui se trouvent sans ressources. Mais ce qu'il est bon qu'on sache, c'est que le Petit Journal est une propriété appartenant à plusieurs milliers de petits actionnaires.

C'est donc 3,000 personnes environ plus ou moins cruellement frappées par cet acte odieux.

Aucun despote n'a fait plus. Quant à la liberté de la presse, tout a été dit et je n'y reviendrai pas. — Félix HÉMENT.

ARRESTATION DE ROCHEFORT

Le Gaulois avait annoncé que M. Henri Rochefort se disposait à quitter Paris, pour se réfugier à Bruxelles.

Dans le Mot d'Ordre du 19, M. Rochefort répondait dans ce style imagé qui a fait sa réputation :

« J'avais entrevu avant-hier dans le Gaulois une de ces nouvelles inventées à plaisir par ces prostituées de lettres qui ont soin de prendre le train de Versailles avant de risquer des personnalités contre ceux qui sont restés à Paris.

« Je n'aurais pas même lu jusqu'au bout cette inepte assertion où il est dit que j'ai écrit à Arcachon à « ma maîtresse » (quel bon goût et quel beau langage !) pour la prier d'aller me louer un appartement à Bruxelles.

« Mais plusieurs journaux, en reproduisant cette note, me forcent à la relever : Je n'ai à Arcachon que ma sœur, ma fille et mon petit garçon, qui étaient venus m'y retrouver quand j'étais malade, et il y a déjà quelque temps que je leur ait écrit, non pour les inviter à aller me louer un appartement à Bruxelles, mais pour leur dire de venir me rejoindre à Paris.

« La seule crainte que puisse me faire éprouver la note publiée par les chanteurs du Gaulois, c'est que ma lettre ne soit, en

effet, tombée dans les mains du préfet de Bordeaux. Elle contenait un chèque que j'adressais à ma famille pour les frais du voyage d'Arcachon à Paris, et il est possible que, fidèle aux traditions de l'Empire, ce fonctionnaire ait à la fois gardé ma missive et empêché mon argent. — Henri Rochefort.

Or M. Henri Rochefort a été arrêté à Meaux dans la nuit du 19 au 20.

Aussitôt que le ministre de l'intérieur eut lut dans le Mot d'Ordre l'article de Rochefort démentant la nouvelle de son départ prochain pour la Belgique, M. Ernest Picard supposa avec raison que l'ex-président de la commission des barricades filerait pour Bruxelles le jour même; le ministre de l'intérieur envoya immédiatement des dépêches télégraphiques dans tous les départements pour faire redoubler la surveillance de la police.

A deux heures du matin, le ministre de l'intérieur a été averti de l'arrestation de Rochefort par une dépêche télégraphique du sous-préfet de Meaux.

A neuf heures, hier matin, une berline attelée de quatre forts porcherons est partie pour Meaux accompagnée d'un piquet de gendarmerie.

Rochefort, parti de Paris en voiture, a été arrêté au moment où il cherchait à monter en chemin de fer. Il voyageait sous le nom de M. le comte de Saint-Luce.

Respectueux souvenir de son vrai nom, comte Henri de Rochefort-Luçay.

Les enfants de Rochefort sont en ce moment à Cannes, chez M. Edmond Adam. C'est du moins ce nous assure aujourd'hui M. Edmond Texier.

Il mentait donc lorsqu'il prétendait avoir écrit à ses enfants à Arcachon. Il en profita pour toucher la corde sensible de la paternité, mais aujourd'hui on sait que c'était une nouvelle ficelle du vaudevilliste, qui cherchait à appitoyer quelques bonnes gens sur son compte.

LOTÉRIE PATRIOTIQUE autorisée pour toute la France POUR LES VICTIMES DE LA GUERRE. — LES VEUVES — ORPHELINS

LE BILLET 25 CENTIMES Gros lot 60,000 fr. (55,000 fr. espèces) Nombreux lots : 3,000 fr., 3,000 fr., 2,000, etc. Clôture, 30 juin; suivie de Tirage. Billels chez tous libraires, débitants de tabac et toutes les personnes favorisant ce but patriotique. Et, pour recevoir, par la poste, dans toute la France, quarante numéros, adresser mandat-poste DIX FRANCS, au directeur du BUREAU D'EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE Siégeant à Versailles

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

Séance du 20 mai.

La séance est ouverte à trois heures quarante.

M. Langlois dépose un rapport sur la proposition demandant la constitution d'une commission prise dans le sein de la Chambre pour surveiller les opérations des caisses d'amortissement et des consignations.

La commission a été d'avis de prendre la proposition en considération.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Brunet, relative au règlement de la question préalable.

La commission a été d'avis de ne pas prendre la proposition en considération.

M. Jean Brunet, député de Paris, n'en développe pas moins sa proposition, qui tend à faire modifier l'art. 39 du règlement.

M. Brunet, qui a vu dernièrement l'Assemblée demander la question préalable sur une de ses propositions, veut qu'à l'avenir la question préalable ne puisse être prononcée sans être appuyée par la signature de vingt membres au moins et après que le membre qu'elle concerne aura été appelé à s'exprimer brièvement. Il veut enfin qu'elle ne puisse être votée qu'au scrutin public.

M. le comte de Ressaquier, rapporteur, rappelle que c'est le lendemain du jour où la Chambre repoussait par la question préalable une proposition de M. Jean Brunet, qui consistait à transiger avec l'Assemblée et à envoyer à Paris des délégués pris dans le sein de la Chambre pour aller négocier à Paris.

Eh bien ! la question préalable à laquelle s'en prend aujourd'hui M. Brunet, a précisément pour but d'écartier sans discussion

les divagations et les provocations qui pourraient être apportées à cette tribune. (Très-bien, très-bien.)

M. Jean Brunet. — J'ai été membre de la Constituante et j'ai contribué à faire le règlement de la Chambre. Je ne comprends donc pas que ce soit au moment où j'apporte une proposition mûrement réfléchie qu'on y réponde en mettant ma personnalité en cause. Je comprends encore moins l'esprit qui a dicté le rapport fait au nom de la commission.

On met ma personnalité en cause, on ne m'écoute pas et une majorité de 600 membres n'a d'autre but que d'étouffer... (Interruption, protestation.)

Voix nombreuses. — A l'ordre ! à l'ordre ! M. le président. — J'engage M. Jean Brunet à respecter l'Assemblée et à expliquer ce qu'il pourrait y avoir de blessant dans ses paroles.

M. Jean Brunet proteste de son respect pour l'Assemblée, mais il se plaint qu'elle n'ait pas prêté une attention suffisante à une question dont elle ne peut pas apercevoir la gravité, et regrette d'avoir trouvé dans le rapport un ton d'aigreur et de suffisance... (Interruption.)

M. le président. — M. J. Brunet qualifie le travail de la commission d'une manière inconvenante et injuste; il ne peut conserver la parole qu'à la condition d'expliquer ce qu'il vient de dire et de se renfermer dans la question.

M. Jean Brunet. — Je m'y étais renfermé d'abord; M. le rapporteur seul m'en a fait sortir, et j'ai voulu démontrer combien M. le rapporteur était mal fondé dans ses attaques.

L'Assemblée consultée adopte à la presque unanimité les conclusions de la commission.

Dépôt d'un projet de loi demandant le règlement de la question du logement des troupes allemandes. Il n'est pas possible que, dans six de nos départements, nos compatriotes puissent être astreints à partager leur maison avec les soldats étrangers. Il faut que des baraquements soient installés aux frais des communes.

L'urgence réclamée par l'auteur de la proposition est déclarée à l'unanimité. — Renvoyé à l'examen des bureaux.

L'ordre du jour appelle la neuvième délibération sur la proposition de M. Lamy et de plusieurs de ses collègues relative à une révision des services publics. — L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération.

L'ordre du jour appelle le rapport des pétitions.

M. le marquis de Montlouis présente le rapport d'une série de pétitions dont nous signalons les plus importantes.

L'une d'elles demande que le Gouvernement soit transporté dans une ville éloignée d'au moins 100 kilomètres de Paris. — Renvoi à la commission de décentralisation.

Plusieurs pétitions émanant de conseils municipaux sont écartées par la question préalable.

Une pétition revêtue de plusieurs milliers de signatures demande qu'à l'avenir l'Assemblée transporte toujours son siège dans une autre ville que Paris, «siège permanent de conspirations occultes.»

M. H. Brisson. — Nous proposons la question préalable.

La question préalable ne réunit qu'un petit nombre de voix. La pétition est renvoyée à la commission de décentralisation.

Une voix à droite. — La question préalable doit être appuyée pour être mise aux voix.

M. le président. — Aussi nous sommes-nous assurés qu'elle était appuyée avant de la mettre aux voix.

On rapporte une pétition qui demande que les pouvoirs de M. le chef du pouvoir exécutif soient prorogés. M. le rapporteur, tout en rendant hommage aux éminentes qualités de M. le chef du pouvoir exécutif et aux services par lui rendus au pays, propose l'ordre du jour qui est prononcé.

Une pétition conclut à ce que l'Assemblée affirme la République. L'ordre du jour est adopté.

Une autre pétition demande la convocation des électeurs pour nommer une assemblée constituante. Cette pétition ne respectant pas le suffrage universel, nous vous proposons de l'écartier par la question préalable.

M. Langlois. — Je ne traiterai pas le fond de la question, je ne voudrais pas de surprise, mais je dis que les termes de cette pétition n'ont rien d'inconvenant. Les pétitionnaires font appel à votre raison. Ils vous prennent pour juges. La question préalable ne doit s'appliquer qu'aux pétitions irrévérencieuses.

M. Baragnon. — Il y a une distinction à faire, toutes les fois qu'on nous demandera de proclamer une ferme de gouvernement, nous qui pensons que le moment n'est pas venu, nous avons l'ordre du jour; mais lorsque des pétitionnaires, portant atteinte à notre souveraineté, c'est-à-dire au suffrage universel, prétendent nier la part de souveraineté qui nous appartient, il faut leur répondre par la question préalable. Sur la première partie de la pétition, je proposerais l'ordre du jour, mais sur la deuxième partie, qui prétend limiter vos pouvoirs, il faut la question préalable. Ne permettez pas à un citoyen de venir nier les droits que vous tenez de ce grand mouvement du 8 février, qui a été si libre et si unanime. (Applaudissements.)

M. Tvard. — Si la pétition s'adressait à une Assemblée dont les pouvoirs auraient été parfaitement définis, quant à son objet, quant à sa durée, je comprendrais l'inconvenance de la pétition, mais en l'absence de cette limitation exacte, tout citoyen n'a-t-il pas le droit de croire et de dire qu'il considère vos pouvoirs comme devant prendre fin? Ne perdez pas de vue que la question préalable est une injure; qu'elle ne se justifie que par des démonstrations irrévérrencieuses.

Les conclusions proposées par M. Baragnon sont adoptées. — Le rapporteur propose d'écarter par la question préalable une pétition émanant de la garde nationale de Libourne.

Un membre. — Il n'y a pas de loi qui interdise à la garde nationale le droit de pétition.

M. le comte Roger. — Pardon, il y a la loi de 1851, et la pétition est signée par des officiers qui prétendent parler au nom de la garde nationale de Libourne. — La pétition est écartée par la question préalable.

Un très grand nombre de pétitions révèlent les spéculations d'une foule d'esprits patriotiquement préoccupés des moyens de payer les cinq milliards dus à l'Allemagne. L'une propose de créer dix milliards de papiers; l'autre propose de créer un nouvel ordre de décoration dont les rangs seraient proportionnés aux sommes payées par les contribuables; un autre veut que la valeur des effets prouvés soit échangée contre des titres de l'Etat. Un autre enfin propose la création de bons de cent francs non productifs d'intérêt. L'intérêt sera remplacé par des primes; il serait la loterie appliquée à l'emprunt.

Toutes ces pétitions sont accueillies par l'ordre du jour, sauf la dernière qui est renvoyée à la commission du budget.

La séance est levée à six heures un quart. Lundi, séance publique à deux heures.

NOUVELLES DE LYON

Aujourd'hui mardi, à une heure, M. le maire de Lyon, assisté de M. le général Bourras et de MM. Marceau et OEdipe, recevra MM. les officiers des 11e et 12e bataillons de la garde nationale.

Le soir, à sept heures, séance ordinaire du Conseil municipal.

Dans la nuit de dimanche à lundi, on a affiché dans certains quartiers excentriques de la ville des placards à la main, collés à côté des affiches officielles annonçant l'entrée des troupes à Paris, et ainsi conçus :

On vous dit que ça va mal; Je vous dis que ça va bien; La bête royale Tuée par les républicains.

Le ministre du commerce vient de décider la mise à l'étude d'un chemin de fer direct de Lyon à Turin par Chambéry. Cette ligne mettrait Turin à 7 heures de Lyon, et ferait ainsi une concurrence sérieuse aux voies de l'Est restées aux mains de la Prusse.

On enlève en ce moment les sacs de farine qu'on avait entreposés dans l'église primatiale en prévision d'un siège.

On déménage en même temps les objets de fiterie qui garnissaient l'étage supérieur du palais archiepiscopal, dont on avait fait une ambulance.

Nous avons annoncé le rejet du pourvoi en cassation formé par Christophe Deloche, condamné à mort pour assassinat de la personne du commandant Arnaud. M. le chef du Pouvoir exécutif vient de décider que fibre cours serait laissé à la justice. En conséquence, M. Pitheu, greffier du 2e conseil de guerre, et M. Beaupied, chef d'escadron au train des équipages, un des juges qui

ont siégé dans cette affaire, sont partis dimanche, de Lyon, à une heure vingt-cinq minutes pour Riom, afin d'assister à l'exécution de Deloche, qui sera passé par les armes.

Néanmoins le jour de l'exécution, qui ne saurait être longtemps différé, n'est pas encore fixé.

Par la même décision, M. le chef du pouvoir exécutif a repoussé la demande en commutation de peine qui avait été formée par les juges du 2e conseil de guerre en faveur des nommés Galoux, Fournier, Morel, condamnés à la peine de cinq années de travaux forcés, et Paquet, condamné à cinq années de réclusion.

Dimanche soir, à cinq heures et demie, un accident est arrivé sur le Rhône.

Trois jeunes gens partis du pont Saint-Clair, dans une barque qu'ils étaient inhabiles à diriger, sont venus échouer sur un banc de gravier, en amont du pont Lafayette.

Deux de ces jeunes gens, dont les noms sont encore inconnus, se sont noyés. Leurs cadavres n'ont pu être retrouvés jusqu'ici.

Le troisième, nommé Isaac Dupuy, né à Genève, a pu être sauvé par l'initiative des sieurs Beljens (François), et Côté (Jean), qui se sont courageusement jetés à l'eau et ont réussi à arracher ce malheureux à une mort certaine.

Nous recevons les détails suivants sur le cas de mort subite constaté dimanche dans un établissement de bains, situé rue Saint-Marcel, 22.

A onze heures du soir, à la fermeture de l'établissement, une femme entrée depuis plusieurs heures, n'étant pas encore sortie, on est entré dans le cabinet et on l'a trouvée morte dans la baignoire.

Les constatations ont appris que c'était une nommée Joséphine Quidet, ouvrière, âgée de 29 ans, et demeurant rue du Commerce, 38.

La mort doit être attribuée à une violente attaque d'épilepsie.

On nous affirme, dit le Journal de Lyon, que Chol, ancien commissaire spécial de la police de sûreté à Lyon, condamné à la détention perpétuelle comme complice de l'assassinat du commandant Arnaud, vient d'être arrêté à Genève.

Les autorités genevoises auraient immédiatement avisé le parquet de Lyon, qui aurait pris les mesures nécessaires pour assurer l'extradition du coupable.

Le quartier des Terreaux a été mis en émoi hier au soir, vers neuf heures, par la détonation d'une arme à feu, dans la cour de l'hôtel de ville, dont les grilles ouvrent sur la place de la Comédie. Un rassemblement assez considérable s'était formé sur cette place pour connaître la cause de cette détonation. On a su bientôt qu'elle était tout accidentelle. Par l'effet d'un choc, le fusil d'un garde national s'était déchargé en l'air sans qu'il en résultât rien de fâcheux.

Cette circonstance connue, le rassemblement n'a pas tardé à se dissiper. (Progrès.)

En rendant compte de la foire des tapis à la Croix-Rousse, le Courrier de Lyon s'élève avec raison contre les jeux de hasard, qui y sont établis et qui ne sont que des attrape-nigauds :

Sait-on en quoi consiste le jeu de la jarretière?

Un individu, habile de la main et de la parole, déploie, sur une petite table, une ficelle en spirales variées et entrecroisées et, en en retenant les deux bouts, il vous propose de lui gagner 5, 10, 20 fr. Il suffit pour cela de poser le bout du doigt sur la table dans une spirale à son choix, de façon à retenir la ficelle, lorsque le prestidigitateur la retirera par les deux bouts.

Le moyen paraît simple et facile, et, comme il ne manque pas de gens désireux de gagner un pièce d'or ou d'argent, et de montrer en même temps leur dextérité, les clients abondent généralement. L'occasion de faire fortune paraît si belle que plusieurs ne croient pas devoir la négliger et ils se laissent entraîner par la tentation.

Les spectateurs se montrent-ils hésitants? vite, un compère fend le cercle des pigeons à plumes et empoche en leur présence les pièces d'or, qu'il gagne à tout coup. Les pigeons craignent alors que le tréor de l'homme à la ficelle ne s'épuise au détriment de leurs convoitises, et ils annoncent la détermination de prendre part au jeu.

L'heureux gagnant n'est pas un égoïste, il veut que tout le monde puisse avoir le même bonheur que lui, et il cède sa place

avec courtoisie à quiconque lui en exprime le désir.

La chance passe alors du côté de l'homme à la ficelle, qui plume les pigeons avec une habileté digne d'être étudiée.

Il plait Fun pour l'encourager à prendre sa revanche; il goguesarde l'autre pour piquer son amour-propre, et la ficelle coule et s'échappe toujours du doigt qui croit la retenir, et les pièces d'argent s'engloutissent dans le goulet de l'escamoteur.

Lorsque les pigeons n'ont plus de plumes, l'escamoteur déménage sa table et sa ficelle et va recommencer sur un autre point l'exercice de son industrie.

Les sommes escroquées à ce jeu sont souvent très-considérables.

Le prestidigitateur qui tient le jeu des trois cartes n'est pas moins habile que l'homme à la ficelle et ne fait pas moins de victimes que lui.

Il renverse ses trois cartes, parmi lesquelles se trouve un roi. Il les abat ensuite et les manœuvre de façon à vous laisser croire que vous n'avez pas perdu de vue le roi qu'il s'agit d'indiquer pour gagner l'enjeu convenu. Mais le leurre et la fascination sont tels que la carte choisie est toujours autre que le roi.

C'est ainsi que les ouvriers, les jeunes gens inexpérimentés et parfois même les enfants se trouvent dépouillés en quelques instants de tout l'argent dont ils sont porteurs.

Les jeux simplement de hasard, tels que le 64, donnent lieu fréquemment à des résultats non moins déplorables que ceux qui sont doublés d'escamotage ou de filouterie.

Nous savons très-sûrement, en effet, qu'il s'enrage autour d'eux, surtout le soir, des paris effrénés, qui engloutissent instantanément l'épargne et le bien-être des familles ouvrières.

Les pièces de 20 francs pleuvent parfois auprès de ces jeux de roulette interlopes et cet enjeu est souvent dépassé.

On nous a cité des jardiniers ayant perdu plusieurs centaines de francs, des ouvriers en soie ayant sacrifié le salaire d'une pièce d'étoffe qu'ils venaient de toucher et qui était indispensable à l'alimentation de leur famille.

On nous a signalé un menuier exposant au gouffre du jeu des sommes de deux à trois mille francs.

Le Courrier de Lyon conclut en disant que ces jeux devraient être sévèrement interdits.

Hier, comparaisait devant la police correctionnelle un individu accusé d'avoir battu sa femme.

La femme battue, citée comme témoin, prend dans sa déposition le ton larmoyant de Mme Abit dans Marie-Jeanne et termine ainsi sa déposition :

— Je ne veux plus vivre avec cet homme, qui m'a rendue si malheureuse. Je travaillerai sans relâche, je passerai des nuits pour élever les enfants de ce misérable. Car moi, monsieur le président, je suis mère! et lui ne l'a jamais été!

Le mari qui n'a jamais été père est condamné, — au milieu des éclats de rire de l'auditoire, — à vingt-quatre heures de prison. (Séant Public.)

La représentation du Bossu avait attiré, dimanche soir, un nombreux public dans la jolie salle des Variétés.

La pièce a été interprétée avec beaucoup d'ensemble.

M. V. Genin a rendu d'une façon remarquable le rôle de Lagardère; à côté de lui, il faut citer MM. Chamérat et Pontet, tous deux fort amusants, et Mlle Cottin, qui a joué avec autant de charme que de sensibilité, le gracieux rôle de Blanche de Nevers.

Il a été perdu, depuis le marché du quai à l'hôtel de l'Europe, une montre en or émaillée bien déjà éraillée. Il y était attaché une chaîne or avec grenats. La chaîne est cassée. Les breloques assorties à la chaîne. Une autre clé de montre or, pied de cheval, et une médaille de la Vierge, argent, tenue par une chaîne argent. La montre a été faite à Genève, maison Baultle.

La rapporter à l'hôtel de l'Europe. Il y aura bonne récompense.

Il a été perdu hier, dimanche, entre midi et une heure, dans le trajet de la rue Gasparin à l'église de la Charité, un sautoir en or, dit « chaîne double ciselée. »

Prière à la personne qui l'aura trouvée de vouloir bien en faire le dépôt au bureau de la direction de la sûreté générale, Palais-de-Justice, rue St-Jean. Il y aura récompense.

MUSIQUES MILITAIRES

A partir d'aujourd'hui mardi, les musiques militaires se feront entendre les dimanches sur les places Bellecour, Louis XVI et de la Croix-Rousse; les mardis sur la place Bellecour et au Jardin-des-Plantes; les jeudis sur la place Bellecour et square des Chartreux, de 5 à 6 heures et demie.

La note qui précède nous étant arrivée très-tard, nous n'avons pu nous procurer le programme du Jardin-des-Plantes.

Programmes du Mardi 23 Mai

De cinq heures à six heures et demie

PLACE BELLECOUR

16e de ligne. — Chef : M. FURBER

- 1° Allegro militaire.
2° Le Maçon (ouverture) . . . ABER.
3° La Favorite (air et duo) . . . DONIZETTI.
4° La Légende du beau temps, (valse)
5° Joconde (fantaisie) NICOLE.
6° Joseph (fantaisie) MEHUL.
7° La Belle Hélène (polka) . . . OFFENBACH.

NOUVELLES GÉNÉRALES

Voici un journal allemand qui trouve que le prince de Bismarck n'est pas à la hauteur de sa position, et qui pense que le traité de paix n'est pas assez favorable à l'Allemagne. Ce journal s'appelle la Gazette de Dantzig. Retenons ce titre.

Bismarck se croit trop infailible, d'après ce journal.

« Il désaigne, ou tout au moins n'estime pas à leur valeur les conventions étroites qui prévoient tous les cas et sur lesquelles il n'y a plus moyen de revenir. On dirait qu'après avoir atteint le but principal, il recule devant la peine de consigner les résultats dans des articles proprement agencés, bien étudiés et soigneusement joints entre eux. C'est ainsi que nous voyons se révéler, en quelque sorte, aujourd'hui, cette parole de Blücher : que la plume des diplomates gâte ce que l'épée du soldat a gagné. »

Nous sommes, paraît-il, destinés à souffrir de tous les fléaux à la fois.

Sur certains points de l'Algérie, les sauterelles sont apparues si nombreuses qu'on est resté des heures entières sans voir le soleil.

UN INDUSTRIEL

Etabli depuis nombre d'années, désirant donner plus d'extension à son affaire et exploiter une nouvelle branche déjà en pleine voie de prospérité, cherche un commanditaire ou intéressé avec un apport de 25 à 30 mille francs, qui pourrit tenir la caisse ou la comptabilité. — S'adresser sous les initiales F. N. N 4, poste restante, à Lyon.

Il a été perdu jeudi, jour de l'Ascension, à la sauterie d'Oullins, une petite Chienne blanche, race Griffon frisée, tondu en lion, la rapporter, contre récompense, chez M. Cammas, rue Ferrandière, 36, au 3me.

AVIS. — On désire acquérir un petit matériel d'imprimerie. — S'adresser aux initiales S.J.O. bureau restant, Annecy.

LA REPUBLIQUE

SYMPHONIE EXECUTÉE PAR DES ORLÉANISTES, DES LÉGITIMISTES DES CLÉRICAUX, DES LIBRES-PENSEURS ET MÊME PAR DES RÉPUBLICAINS. Chef d'orchestre, M. THIERS Souffleur, le duc d'AUMALE Deuxième Edition Brochure in-octavo. Prix : 50 centimes Même prix franco par la poste Lyon, EVRARD, libraire-éditeur, rue de Lyon, 32

LA TRAPPISTINE

Notre première liqueur française, préparée à l'Abbaye de la Grâce-Dieu (Doubs), par les RR. PP. Trappistes eux-mêmes. — En vente dans les principales maisons.

PRIX DE VENTE : Liqueur verte : 7 fr. 50 la bouteille; 4 fr. 25 la 1/2 bouteille; 2 fr. 50 le 1/4 de bouteille. — Liqueur jaune : 6 fr. la bouteille; 3 fr. 25 la 1/2 bouteille; 2 fr. le quart de bouteille. S'ad.: CARLOZ-VUILLEMIN, r. Lanterne, 15, Lyon. Pour tous les articles non signés: EVRARD. Lyon, imp. P. Mougin-Rusand, rue Stella, 3.